

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D79-2016

Séance du 27 octobre 2016 – Convocation du 18 octobre 2016

Compte rendu affiché le 4 novembre 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Michel HU

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO.

Absents représentés

Youcef BOUREZG par Marc RODRIGUEZ ; Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Marine MATHEY par Nadine DUPLOT ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Jamila HARZALLAH par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	22
Exprimés	27

Objet : Plan Local d'Urbanisme – Modification n° 13

La Métropole de Lyon est compétente, en application de la loi, pour l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme et mène, à son initiative et en concertation avec les communes concernées, les procédures de modification du PLU.

Le PLU actuellement en vigueur a été adopté par le Conseil Communautaire du Grand Lyon par la délibération n°2005/2826 le 11 juillet 2005. Depuis, il a fait l'objet de plusieurs modifications qui ont eu pour objectif d'ajuster le PLU aux évolutions des différents projets urbains. La procédure de révision n° 13 fait actuellement l'objet d'une enquête publique et porte sur deux points : d'une part, la reconfiguration du stage Gerland pour s'adapter à son nouvel usage de stade de rugby de haut niveau ; reconfiguration qui nécessite une modification des règles d'urbanisme des parcelles concernées. D'autre part, la modification d'emplacements réservés pour équipements publics sur la commune de Neuville-sur-Saône. C'est sur ce second point que le Conseil Municipal est invité à se prononcer. Afin de permettre l'extension de l'Hôpital Intercommunal Neuville-Fontaines, il est ainsi proposé les modifications suivantes :

- Suppression de l'emplacement réservé (ER) n° 12 qui correspond à des parcelles aujourd'hui bâties et propriétés de l'Hôpital,
- Création de l'emplacement réservé n° 20 pour extension de l'Hôpital, afin notamment de créer un espace extérieur de type "parcours de santé" à l'usage des patients, sur une surface de 10 970 m².
- Réduction de l'emplacement réservé n° 8 pour équipement sportif au bénéfice de la commune.

Le recours à la procédure de modification permet à l'Hôpital de procéder aux travaux d'extension sans attendre l'adoption du PLU, à l'issue de la révision en cours. Il est précisé que l'ER n° 20 comprend les parcelles AI 307, AI 330, AI 329, AI 328, AI 327, AI 326, AI 311 et AI 312. Un tableau annexé à la présente délibération précise les modifications à intervenir dans la liste des emplacements réservés aux équipements publics de la commune de Neuville-sur-Saône.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-16, L153-36, L153-37, L153-40,
- VU le Plan Local d'Urbanisme du Grand Lyon,
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de modification n° 13 du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique du lundi 17 octobre au vendredi 18 novembre 2016 inclus,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 octobre 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/11/2016

- Publication ou affichage le 04/11/2016

Valérie GLATARD, Maire.



Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92


www.mairie-neuillesursaone.fr
accueil@mairie-neuillesursaone.fr